

## COMMUNIQUE N° 001/021/CC/BE DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME (CNDH) RELATIF A L'OBSERVATION DU PROCESSUS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 06 MARS 2021

Le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) informe que conformément à son mandat de surveillance du respect des Droits de l'Homme sur le territoire national, il a engagé ses services compétents dans l'observation du processus lié aux élections législatives du 06 mars 2021.

En prélude à cette activité, le CNDH rappelle qu'il a documenté du 16 septembre au 10 novembre 2020, les violences qui ont émaillé le processus électoral lié au scrutin présidentiel du 31 octobre 2020. A l'issue de ce monitoring, le CNDH a rapporté de nombreuses atteintes à la vie et à l'intégrité physique de la personne humaine, des destructions massives de biens publics et privés, des déplacements internes de populations, ainsi que des attaques contre des symboles et l'autorité de l'Etat (*Rapport dudit monitoring des violences commises du 16 septembre au 10 novembre 2020, consultable sur le site [www.cndh.ci](http://www.cndh.ci)*), commis par des militants, sympathisants et autres personnes se réclamant de formations politiques.

Pour mettre un terme à l'impunité des violences commises pendant les périodes électorales observées en Côte d'Ivoire ces dernières années, et en vue de garantir leur non répétition, le CNDH recommande la poursuite des auteurs identifiés de ces actes de mauvaise conduite devant les juridictions compétentes. En outre, le CNDH encourage la mission de l'Unité spéciale d'enquête (créée par décret n° 2020-945 du 25 novembre 2020) sur les événements survenus à l'occasion de l'élection présidentielle du 31 octobre 2020.

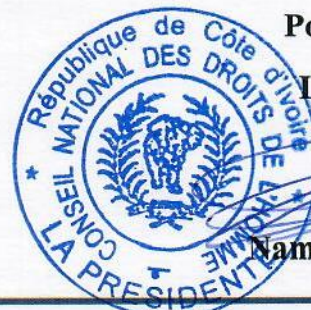
Pour la tenue d'élections législatives démocratiques et apaisées le 06 mars prochain, le CNDH en appelle à la responsabilité de tous, notamment les candidats et les formations politiques pour l'éducation civique, citoyenne et électorale de leurs militants et sympathisants, dans le respect de la Loi et des Droits de l'Homme.

Le CNDH se dit engagé pour l'observation de toutes les activités des candidats à ces élections, afin de dénoncer toutes les dérives qu'il documentera dans l'exercice de son mandat.

Fait à Abidjan, le 26 janvier 2021

Pour le CNDH

La Présidente



Namizata SANGARE